

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 71

chargée de l'examen du Rapport-préavis no 2025749 en réponse au postulat de M. Loris Socchi « **DEPOLLUTION DE LA DIOXINE PAR LES PLANTES** »

Présidence :	Mme Marie-Thérèse SANGRA
Membres présents :	M. Loris SOCCHI (EAG), Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts), M. Jacques Etienne RASTORFER (Soc.), Mme Karine BEAUSIRE BALLIF (Soc.), Mme Caroline DEVALLONE DINBALI (Soc.), M. Frédéric STEIMER (Soc), Mme Pauline BLANC (PLR), Mme Coralie DUMOULIN (PLR), M. Yann LUGRIN (PLR), M. Vincent VOUILLAMOZ (V'lib) Mme Josée Christine LAVANCHY (UDC), remplace Mme MORI.
Membres excusés :	Mme Olivia Fahmi (Les Verts)
Représentants de la Municipalité :	Mme Natacha LITZISTORF, Municipale en charge de logement, environnement et architecture.
Invité-e(-s) :	M. Jérôme BLASER, responsable du bureau Climat et Durabilité M. Claude THOMAS, délégué à l'environnement
Notes de séances	M. Felipe Nogueira

Lieu : Port franc 18, 3^e étage, salle 368

Date : 17.06.2026

Début et fin de la séance : 17h00 – 17h34

La présidente ouvre la séance en saluant les présent-e-s et donne la parole au postulant qui remercie la Municipalité pour le rapport préavis et estime que ce dernier a répondu au postulat quand bien même toutes les questions n'ont pas été répondues. Il y a de plus en plus d'études qui prouvent que la dépollution par les plantes fonctionne, p.ex. avec le chanvre. Dans le cas de la dioxine, il est reconnu que les cucurbitacées peuvent les accumuler fortement. Il estime qu'il faudrait réaliser des essais de dépollution des dioxines par ces plantes. La dépollution des sols pollués par phytoremédiation est de son point de vue la méthode la plus écologique qui évite de devoir enlever le sol. Il souhaite que la Municipalité étudie cette possibilité et si elle fonctionne effectivement pour dépolluer le sol, il propose que l'on invite la population lausannoise à faire pousser des cucurbitacées dans leur jardin sans les consommer et à les envoyer à Tridel dans des sacs poubelles. Bien que la dépollution des sols pollués aux dioxine par les cucurbitacées n'est pas prouvée scientifiquement, il est d'avis qu'il est important d'être innovatif. La Municipale adhère à cette approche et dit que la Ville d'une part s'informe sur les dernières connaissances en la matière et d'autre part tente des expériences concrètes à son niveau via l'équipe Bureau Climat et Durabilité et informe qu'un projet appliqué de dépollution avec l'UNIL a démarré au printemps 2026. Toutefois, selon les connaissances actuelles en matière de phytoremédiation, l'efficacité d'une dépollution par les cucurbitacées est

Conseil communal de Lausanne

insuffisante et nécessiterait de nombreuses années au vu des énormes quantités de dioxine présentes sur certaines parcelles lausannoises. Par ailleurs, l'envoi à Tridel des cucurbitacées utilisées pour dépolluer les sols peut aussi avoir des impacts sur les filtres qui doivent être étudiés. Il faut en outre tenir compte du principe de proportionnalité. Un essai de phytoremédiation pourrait être conduit sur le talus devant le Parlement.

Sur la politique générale en matière de réduction des émissions de polluant et des micropolluants, en particulier sur la protection de la qualité du sol, la Ville s'est engagée depuis de nombreuses années à supprimer l'usage des produits phytosanitaires dans tous les espaces verts et à accompagner ses exploitations agricoles et viticoles vers une pratique bio, conformément aux deux préavis d'agriculture urbaine acceptés par le conseil communal.

D'autres commissaires rebondissent sur la proposition du postulant en confirmant l'importance de réfléchir aux autres solutions possibles que seulement d'enlever la terre et rappellent que les premiers montants estimés pour cette pollution giclent vers les 100 millions, le problème est donc grand pour Lausanne et le canton de Vaud. Ils aimeraient davantage d'explications sur les autres méthodes. Il est répondu que c'est le canton qui a mené ces autres études-pilotes (avec des plantes, des bactéries, par lavage ou combustion) sans résultats probants, et qu'en conséquence elles ont été abandonnées (les résultats n'ont pas encore été publiés sur le site du canton). La solution avec des bactéries est problématique du point de vue de la santé publique. Brûler les terres contaminées est l'option la plus efficace, mais cela détruit le sol. Il n'y a pas non plus assez de connaissances quant à une possibilité de dépollution de la dioxine via le compost.

La parole n'étant plus demandée. La conclusion du rapport-préavis est acceptée à l'unanimité.

Lausanne, le 31 juillet 2026

Le rapporteur/la rapportrice :
(signé)

Marie-Thérèse Sangra